

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00147
Numéro SIREN : 329 723 977
Nom ou dénomination : ICBT GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/009603

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE ROMANS SUR ISERE**

Date : 06/11/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/009603**
n° de gestion : **2017B00147**
n° SIREN : **329 723 977 RCS Romans sur Isère**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le
06/11/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ICBT GROUPE
2 Rue de la Tournelle Manoir Saint Ange 26800 ETOILE-SUR-RHONE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	39 287	2 822	36 465	36 889	-424	-1.15	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	7 439 627	1 555 125	5 884 501	5 016 101	868 400	17.31		
Créances rattachées à des participations	224 561		224 561	224 561				
Autres titres immobilisés	600 000		600 000	600 000				
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	8 303 475	1 557 947	6 745 528	5 877 552	867 976	14.77		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				17 835	-17 835	-100.00	
	Autres créances	4 612 667	4 169 158	443 508	113 670	329 838	290.17	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	6 578 327		6 578 327	5 169 222	1 409 105	27.26		
Disponibilités	1 074 649		1 074 649	1 924 479	-849 829	-44.16		
Charges constatées d'avance (3)	1 981		1 981	2 023	-42	-2.07		
Total III	12 267 624	4 169 158	8 098 466	7 227 229	871 238	12.05		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 571 099	5 727 105	14 843 994	13 104 781	1 739 213	13.27		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

224 561

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 111 204)	111 204	111 204				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 171 548	1 171 548				
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	476 922	476 922				
	Réserves statutaires ou contractuelles	8 932 425	8 932 425				
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	559 451	655 205	-95 755	-14.61		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 943	104 245	-38 303	-36.74		
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	11 317 492	11 451 550	-134 057	-1.17			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 763 275	1 200 000	563 275	46.94		
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 300 499		1 300 499			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 268	1 996	16 272	815.29		
	Dettes fiscales et sociales	22 355	29 935	-7 580	-25.32		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400 000	400 000					
Autres dettes	22 105	21 300	805	3.78			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	3 526 502	1 653 231	1 873 271	113.31		
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		14 843 994	13 104 781	1 739 213	13.27		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 881 674 1 653 231

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	-90 417		-90 417			-90 417	
Chiffre d'affaires NET	-90 417		-90 417			-90 417	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			101 893	7 128		94 765	NS
Autres produits			420			420	
Total des Produits d'exploitation (I)			11 897	7 128		4 769	66.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			244 791	129 816		114 976	88.57
Impôts, taxes et versements assimilés			6 031	32 440		-26 410	-81.41
Salaires et traitements			36 047	40 139		-4 091	-10.19
Charges sociales			11 053	13 473		-2 420	-17.96
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			424	1 082		-658	-60.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			42	12		31	260.61
Total des Charges d'exploitation (II)			298 388	216 962		81 427	37.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-286 492	-209 834		-76 658	-36.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	388 329		284 036		104 293	36,72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			50 000		-50 000	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	388 329		334 036		54 293	16,25
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés (4)	22 928		9 600		13 328	138,83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 816		-9 816	-100,00
Total VI	22 928		19 416		3 511	18,08
2. Résultat financier (V-VI)	365 401		314 619		50 782	16,14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	78 910		104 785		-25 876	-24,69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			300 000		-300 000	-100,00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			300 000		-300 000	-100,00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 967		540		12 427	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			300 000		-300 000	-100,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	12 967		300 540		-287 573	-95,69
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-12 967		-540		-12 427	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	400 226		641 164		-240 938	-37,58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	334 283		536 918		-202 635	-37,74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	65 943		104 245		-38 303	-36,74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 843 994,17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de -90 416,66 Euros et dégagant un bénéfice de 65 942,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1789	621 409			621 409

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	111 204	111 204	111 204	111 204	111 204
Nbre des actions ordinaires existantes	621 409	621 409	621 409	621 409	621 409
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	63 601				-90 417
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	975 059	9 951	-139 129	55 328	-24 298
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	815 361	34 079	-172 747	104 245	65 943
Résultat distribué					200 000
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1.57	0.02	-0.22	0.09	-0.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1.31	0.05	-0.28	0.17	0.11
Dividende distribué à chaque action					0.32
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	29 128	31 128	56 507	40 139	36 047
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	14 887	13 902	20 994	14 864	11 053

ICBT GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 111 204 euros
Siège social : 2, rue de la Tournelle - Manoir St Ange
26800 ETOILE SUR RHONE
RCS ROMANS 329 723 977

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 65 942,60 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 65 942,60 euros

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte "autres réserves" 134 057,40 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 200 000,00 euros

A titre de dividendes 200 000,00 euros
Soit 0,32 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 01 novembre 2020.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 :

60 000,00 euros, soit 0,10 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 :

200 000,00 euros, soit 0,32 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.



Certifié conforme
Le Président
Bernard TERRAT

ICBT GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 111 204 euros
Siège social : 2, rue de la Tournelle – Manoir Saint Ange
26800 ETOILE-SUR-RHÔNE
329 723 977 RCS ROMANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

PARTENAIRE CCA AUDIT
21, rue du Brûlet
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

PARTENAIRE CCA AUDIT
21 rue du Brûlet
69110 Sainte-Foy-Lès-Lyon

ICBT GROUPE

Société par actions simplifiée au capital de 111 204 euros
Siège social : 2, rue de la Tournelle – Manoir Saint Ange
26800 ETOILE-SUR-RHÔNE
329 723 977 RCS ROMANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ICBT GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le président le 25 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes assuré de la correcte évaluation des immobilisations financières et des placements financiers de l'actif circulant qui constituent l'essentiel de l'actif de votre société ainsi que des produits et charges financiers générés par ces actifs. A cet égard, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

ds

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A SAINTE-FOY-LES-LYON, LE 25 SEPTEMBRE 2020

Le commissaire aux comptes
PARTENAIRE CCA AUDIT
Représenté par



Jean-Loup SCHMID

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	39 287	2 822	36 465	36 889	-424	-1.15
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	7 439 627	1 555 125	5 884 501	5 016 101	868 400	17.31	
Créances rattachées à des participations	224 561		224 561	224 561			
Autres titres immobilisés	600 000		600 000	600 000			
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Total II	8 303 475	1 557 947	6 745 528	5 877 552	867 976	14.77	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés				17 835	-17 835	-100.00
	Autres créances	4 612 667	4 169 158	443 508	113 670	329 838	290.17
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	6 578 327		6 578 327	5 169 222	1 409 105	27.26	
Disponibilités	1 074 649		1 074 649	1 924 479	-849 829	-44.16	
Charges constatées d'avance (3)	1 981		1 981	2 023	-42	-2.07	
Total III	12 267 624	4 169 158	8 098 466	7 227 229	871 238	12.05	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	20 571 099	5 727 105	14 843 994	13 104 781	1 739 213	13.27	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

224 561

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 111 204)	111 204		111 204			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 171 548		1 171 548			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	476 922		476 922			
	Réserves statutaires ou contractuelles	8 932 425		8 932 425			
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	559 451		655 205	-95 755	-14.61	
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	65 943		104 245	-38 303	-36.74	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	11 317 492		11 451 550	-134 057	-1.17		
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 763 275		1 200 000	563 275	46.94	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	1 300 499			1 300 499		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 268		1 996	16 272	815.29	
	Dettes fiscales et sociales	22 355		29 935	-7 580	-25.32	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	400 000		400 000				
Autres dettes	22 105		21 300	805	3.78		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	3 526 502		1 653 231	1 873 271	113.31	
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		14 843 994		13 104 781	1 739 213	13.27	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 881 674 1 653 231

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N			Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	-90 417		-90 417			-90 417	
Chiffre d'affaires NET	-90 417		-90 417			-90 417	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			101 893	7 128		94 765	NS
Autres produits			420			420	
Total des Produits d'exploitation (I)			11 897	7 128		4 769	66.90
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			244 791	129 816		114 976	88.57
Impôts, taxes et versements assimilés			6 031	32 440		-26 410	-81.41
Salaires et traitements			36 047	40 139		-4 091	-10.19
Charges sociales			11 053	13 473		-2 420	-17.96
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			424	1 082		-658	-60.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			42	12		31	260.61
Total des Charges d'exploitation (II)			298 388	216 962		81 427	37.53
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-286 492	-209 834		-76 658	-36.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	388 329		284 036		104 293	36.72
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			50 000		-50 000	-100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	388 329		334 036		54 293	16.25
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	22 928		9 600		13 328	138.83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			9 816		-9 816	-100.00
Total VI	22 928		19 416		3 511	18.08
2. Résultat financier (V-VI)	365 401		314 619		50 782	16.14
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	78 910		104 785		-25 876	-24.69
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			300 000		-300 000	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			300 000		-300 000	-100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 967		540		12 427	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			300 000		-300 000	-100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	12 967		300 540		-287 573	-95.69
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-12 967		-540		-12 427	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)	400 226		641 164		-240 938	-37.58
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	334 283		536 918		-202 635	-37.74
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	65 943		104 245		-38 303	-36.74

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

ICBT GROUPE

2 Rue de la Tournelle
Manoir Saint Ange
26800 ETOILE SUR RHONE

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

GVGM Pierrelatte - SORGEC 26

5 Rue Jean-Baptiste Colbert

ZA Daudel

26700 PIERRELATTE

04.75.96.53.30

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
Informations générales complémentaires	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	2
Titres immobilisés	2
Créances immobilisées	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Dépréciation des créances	2
Produits à recevoir	3
Charges à payer	3
Charges et produits constatés d'avance	3
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	4
Liste des filiales et participations	5
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	6

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 843 994.17 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de -90 416.66 Euros et dégageant un bénéfice de 65 942.60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1789	621 409			621 409

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	77 944
Total	77 944

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 206
Dettes fiscales et sociales	13 681
Autres dettes	22 105
Total	36 992

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 981
Total	1 981

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	1
Total	1

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

